

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 03288

Numéro SIREN : 813 079 076

Nom ou dénomination : A&D HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2022 sous le numéro de dépôt 17791

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à 17 heures,

Les associés de la société A&D HOLDING se sont réunis au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après relaté :

- [...]
- Non renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes,
- Pouvoir pour effectuer les formalités.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent ou son mandataire au moment de son entrée en séance.

L'assemblée est présidée par Madame Audrey HUOT, en sa qualité de Présidente de la société.

La Société HCA EXPERTS, régulièrement convoquée, est absente excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par la Présidente, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 3.510 actions sur les 3.510 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale, réunissant le quorum du cinquième des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

[...]

Personne ne sollicitant la parole, les résolutions sont mises aux voix.

[...]

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte que le mandat de HCA EXPERTS, Commissaire aux comptes titulaire arrive à expiration, décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

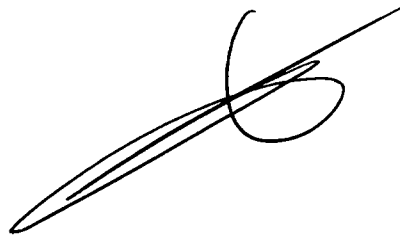
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur des présentes à l'effet d'effectuer les formalités subséquentes aux résolutions ci-dessus auprès du Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

La Présidente
Audrey HUOT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal stroke and a loop.